



Adam LEGUET et Nicolas RIGAUDIERE, Délégués à
l'information stratégique et à la sécurité
économique (DISSE)

Service de l'Information stratégique et de la Sécurité
économique (SISSE)
Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
(DRIETS)

nicolas.rigaudiere@driets.gouv.fr

INTERVENTION AU MEDEF 5 décembre 2024



Texte de référence

Décret n°2016-66 du 29 janvier 2016 instituant un commissaire à l'information stratégique et à la sécurité économiques et portant création d'un service à compétence nationale dénommé « service de l'information stratégique et de la sécurité économiques ».



Etat de la menace

*Qu'est-ce-qu'une menace de
sécurité économique ?
Quels sont les types de menaces
de sécurité économique ?*

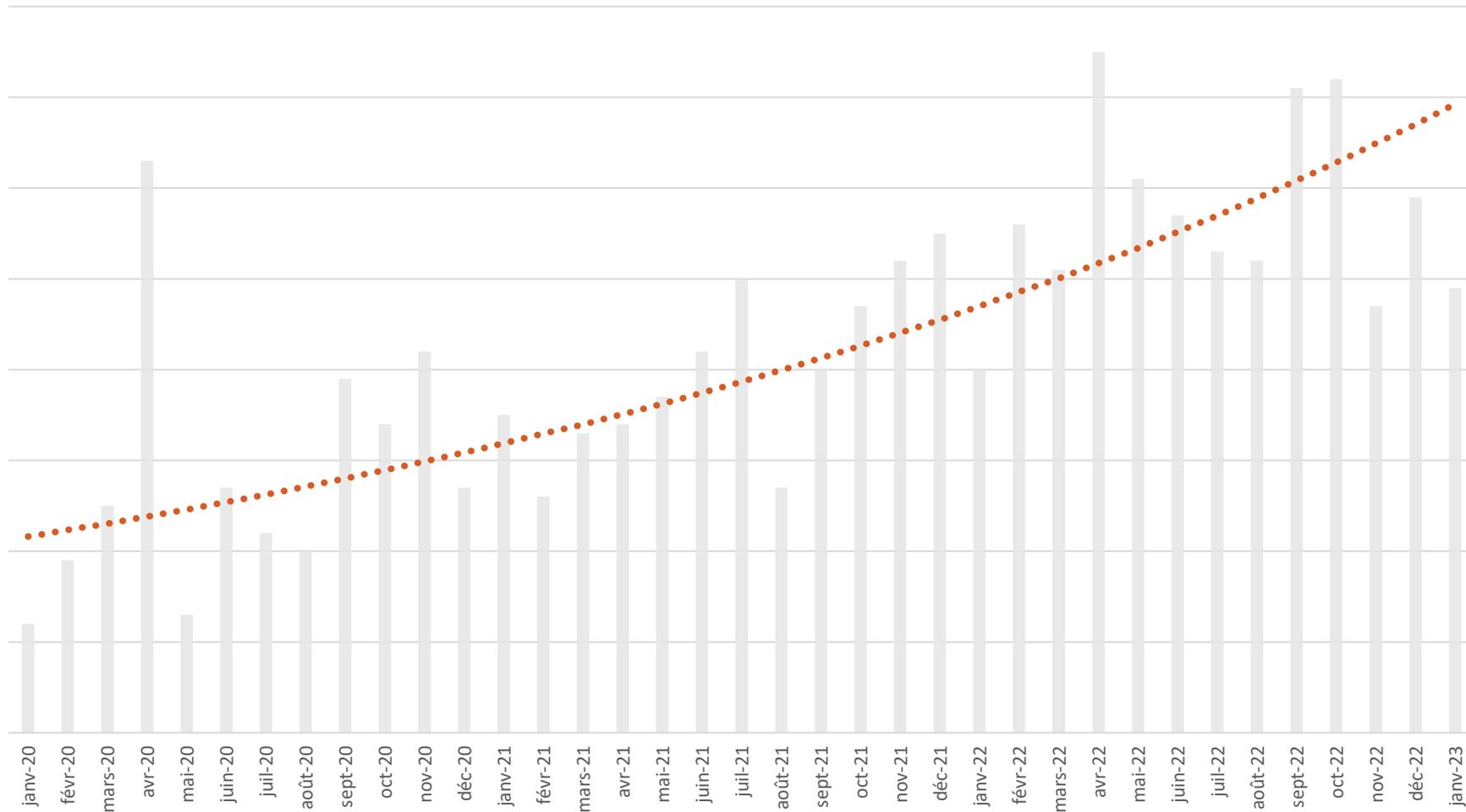
Menaces de sécurité économique

Une augmentation significative des menaces en Île-de-France

Un territoire francilien particulièrement exposé aux menaces de sécurité économique

Une menace intersectorielle

Croissance tendancielle de la menace économique étrangère : + 40 % par an en moyenne / > 1000 alertes (2024) dont une bonne partie provenant d'acteurs anglophones







L'écosystème de sécurité économique

Organisation de l'écosystème

Rôle du DISSE

Cercles du renseignement

Le Délégué à l'information stratégique et à la sécurité économique (DISSE)

Le préfet de région, appuyé de son secrétariat général aux affaires régionales, est chargé de l'animation et de la mise en œuvre au niveau territorial de la politique publique de sécurité économique (PSE). Sous son autorité, des délégués régionaux à l'information stratégique et à la sécurité économiques sont chargés de coordonner la mise en œuvre de la politique de sécurité économique.



- *La veille stratégique*
- *La détection et application des IEF*
- *La remontée des signaux faibles et des menaces*
- *L'animation de la PSE territoriale*
- *Des actions de sensibilisation*
- *Des initiatives locales : outils, évènements, enquêtes.*





**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*





Mises en situation

Transfert d'informations stratégiques
Débauchage agressif
Audits étrangers
Investisseurs étrangers déloyaux
Approches étrangères dans le cadre d'un salon
professionnel

Cas n°1

Transfert
d'informations
stratégiques dans un
contexte de
difficultés financières

Acteur visé

Une start-up
particulièrement
innovante dans le
domaine de l'IA,
progressivement
passée, après
d'importantes
difficultés financières,
sous contrôle étranger,
par le biais de son
actionnaire majoritaire.

Menaces

Déstabilisation de la
gouvernance historique

Mise en place de
politiques tarifaires
avantageuses en faveur
d'acteurs économiques
étrangers

Politique de
recrutement
d'ingénieurs étrangers

Captation
d'informations
stratégiques et de
données sensibles

Bons réflexes

Réaliser une procédure
de due diligence et
évaluer les intentions
des potentiels
investisseurs

Recenser et classer ses
données en fonction de
leur niveau de
sensibilité pour mieux
les protéger

S'assurer d'une
protection juridique
suffisante lors de la
rédaction des contrats
d'embauche

Accompagnement de l'Etat

Contrôle des
investissements
étrangers en France et
suivi des engagements

Sécurisation
bâtiminaire

Identification des
dispositifs
économiques et
financiers adaptés à la
situation de l'entreprise

Cas n°2

Acteur visé

Une *biotech* française, dont l'activité est particulièrement stratégique du fait de son intensité technologique.

Menaces

Une société étrangère concurrente pratique un débauchage massif et agressif à l'égard des employés.

En conséquence, plusieurs collaborateurs de l'entreprise française ont été débauchés, menant à l'arrêt de certaines lignes de production, avec des pertes financières importantes.

Bons réflexes

Adapter sa politique RH et de recrutement (clauses de confidentialité, clauses de non-concurrence...)

Réaliser une cartographie de ses concurrents et de leurs méthodes de recrutement pour adapter sa politique RH

limiter l'accès aux informations sensibles détenues par l'entreprise à un nombre restreint de salariés

Accompagnement de l'Etat

Accompagnement par le DISSE et le SISSE

Mise en relation avec l'INPI

Accompagnement par des aides France 2030

Débauchage agressif à l'encontre des employés d'une entreprise française

Cas n°3

Recours à des cabinets d'audit étrangers

Acteur visé

Une entreprise française, qui fait l'objet d'un audit intrusif par un prestataire étranger dans le cadre d'une vérification de sa conformité à des lois extraterritoriales étrangères.

Menaces

A l'issue de l'audit, le cabinet étranger a relevé plusieurs présomptions de violation de réglementation extraterritoriale étrangères et a enjoint la société à engager une procédure de divulgation volontaire auprès des autorités étrangères. La direction juridique de l'entreprise a cependant contesté l'une des violations établies par le cabinet d'audit, qui n'avait pas tenu compte d'un régime d'exception dont bénéficiait sa filiale.

Bons réflexes

Se faire accompagner d'un conseil ou d'un service juridique interne

Identifier les données sensibles auxquelles le cabinet d'audit ne doit pas avoir accès

Privilégier les prestataires français en cas d'audit externe

Accompagnement de l'Etat

Entrer en contact avec le DISSE et le SISSE, pour activer potentiellement la loi de blocage

En cas d'incident, alerter les services de sûreté de l'entreprise et la DGSJ

Cas n°4

Risques liés aux investisseurs étrangers déloyaux

Acteur visé

Une société française non cotée en bourse est amenée à céder une partie de son capital à un tiers, en contrepartie d'un apport financier dans le cadre d'opérations de capital-investissement. Le groupe industriel étranger est devenu le premier actionnaire de la société française

Menaces

En contradiction avec la stratégie de développement mise en place par l'équipe de direction française, le groupe étranger a exigé de la start-up qu'elle décroche plusieurs appels d'offres, alors que sa technologie n'est pas mature. L'actionnaire a conditionné ses apports de liquidités à une réduction stricte des dépenses et à l'obtention de droits supplémentaires sur la propriété intellectuelle de la start-up.

Bons réflexes

Evaluer l'honorabilité et les intentions des investisseurs potentiels

S'interroger sur le fait de savoir si le projet de l'investisseur étranger répond aux conditions d'une opération soumise à autorisation préalable

Anticiper l'évolution de l'actionariat et assurer la plus grande vigilance aux clauses du pacte d'actionnaires ou d'associés

Accompagnement de l'Etat

Signaler à la DGSI tout comportement d'un actionnaire étranger susceptible de remettre en cause la pérennité de l'activité économique de la société ou de conduire à des faits de captation d'informations sensibles

Prendre l'attache du DISSE

Cas n°5

Approches étrangères dans le cadre d'un salon professionnel

Acteur visé

Dans le cadre d'un salon professionnel à l'étranger, les dirigeants d'une start-up spécialisée dans la production de semiconducteurs ont été conviés à participer à un cocktail organisé par des exposants de nationalité étrangère. Avant de quitter leur stand, les dirigeants ont simplement entreposé leur matériel, sensible, derrière un Kakemono, sans protection particulière.

Menaces

De retour sur leur stand, les dirigeants ont constaté la disparition de leur matériel. La start-up n'a pas pu récupérer le matériel exposé lors du salon (les caméras de vidéosurveillance avaient été déconnectées). Ce vol malveillant est susceptible de mener à la mise en oeuvre d'une action de rétro-ingénierie par un concurrent étranger.

Bons réflexes

Avant le salon, définir les informations qui pourront être communiquées. Préparer des éléments de langage sur les sujets délicats (les innovations par exemple). Désigner un responsable en charge du matériel sensible lors du montage et du démontage du stand. Sensibiliser les collaborateurs.

Pendant le salon, identifier une zone permettant des échanges en toute discrétion. Ranger dans un local sécurisé les produits exposés et les documents sensibles. Maintenir une présence continue sur le stand, y compris pendant la pause méridienne.

Accompagnement de l'Etat

Contacter la DGSi en cas de suspicion de captation informationnelle et technologique lors d'un salon professionnel.

Solliciter une conférence de sensibilisation dédiée aux bonnes pratiques à adopter lors d'une participation à un salon professionnel.



Ressources

DiagSeco - L'outil de diagnostic de sécurité économique de votre entreprise

Un outil gratuit, qui permet d'évaluer les vulnérabilités d'un établissement et son niveau de sécurité

La démarche DIAGSECO est simple et permet à son utilisateur de disposer quelques minutes :

1. d'un **diagnostic complet de vulnérabilité**
2. d'une **synthèse des points forts et des fragilités de l'organisation** de l'entreprise
3. de **recommandations et de conseils sous forme de fiches pratiques.**

L'utilisateur répond à environ 70 questions par « oui » ou « non » concernant l'organisation de l'entreprise sur 9 thématiques :

1. Procédures de conformité (compliance)
2. Capitaux et financement
3. Perte, vol ou captation d'informations stratégiques
4. Veille économique
5. Rupture d'approvisionnement
6. Propriété intellectuelle et compétences des salariés
7. Protection des locaux et des biens
8. Système d'information et de protection contre les cyberattaques
9. Réputation et image de l'entreprise

Accéder à DiagSeco



<https://diagseco.finances.gouv.fr/home>

Résultat global

2.5 / 10

Procédure de conformité

1

Capitaux et financement de l'entreprise

2

Perte, vol ou captation d'informations stratégiques

2

Veille économique

2

Rupture d'approvisionnement

2.5

Propriété intellectuelle et compétences des salariés

2.5

Protection des locaux et des biens

3

Système d'information et protection contre les cyberattaques

3

Réputation et image de l'entreprise

4.5

Très vulnérable

Vulnérable

Peu vulnérable

Non vulnérable

LA SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE AU QUOTIDIEN



En 28 fiches pratiques

GUIDE À USAGE DES ENTREPRISES D'IDENTIFICATION DES DONNÉES SENSIBLES

VISÉES À L'ARTICLE 1^{ER} DE LA LOI DITE
DE BLOCAGE OU D'AIGUILLAGE



LIE La lettre d'information économique
DANS LA LIGNE DE MIRE

EUROSATORY 2024

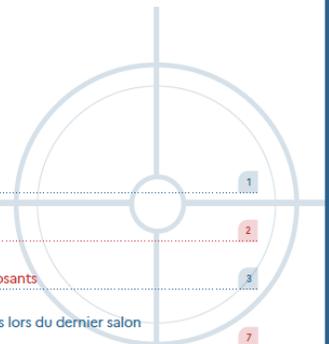
Sommaire

L'éditorial

Maîtriser les risques

Recommandations à l'usage des exposants

Cas concrets d'ingérences constatées lors du dernier salon
EUROSATORY 2022

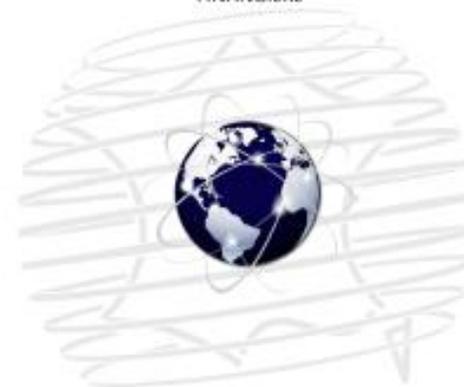


FLASH DGSi #75

JUIN 2021

INGÉRENCE ÉCONOMIQUE

LE DÉNIGREMENT COMMERCIAL, FACTEUR DE
PERTES DE MARCHÉS ET DE DÉSTABILISATION
FINANCIÈRE



Ce « flash » évoque des actions d'ingérence économique dont des sociétés françaises sont régulièrement victimes. Ayant vocation à illustrer la diversité des situations auxquelles les entreprises sont susceptibles d'être confrontées, il est mis à votre disposition pour vous accompagner dans la diffusion d'une culture de sécurité interne.

Vous comprendrez que, par mesure de discrétion, le récit ne comporte aucune mention permettant d'identifier les entreprises visées.

Pour toute question relative à ce « flash » ou si vous souhaitez nous contacter, merci de vous adresser à : securiteeconomiqueinterieur.gouv.fr